



Déchets nucléaires : la menace fantôme se confirme en Lorraine

La décision dans cinq ans d'autoriser d'implanter dans le Sud de la Meuse un site de stockage géologique de déchets nucléaires hautement radioactifs se prépare dans l'ombre.

Des travaux de reconnaissance géologique sismique à deux et à trois dimensions vont en effet prochainement être menés dans la Zone d'Intérêt pour une Recherche Approfondie (ZIRA). L'acquisition de données permettra la construction d'un modèle détaillé de la couche géologique (épaisseur, profondeur ...) avec une précision de quelques mètres, ainsi que la vérification de l'absence de failles mineures et le contrôle de la constance des propriétés de la couche à l'échelle de la ZIRA. Rappelons que le tracé de cette dernière a été proposé par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) dans un rapport remis au gouvernement français en octobre 2009. Elle a été validée par Jean-Louis Borloo le 9 mars 2010 sur avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE).

Si la France se lance dans la construction d'un stockage de déchets radioactifs de Haute et de Moyenne Activité à Vie Longue (HA-MAVL) issus principalement des combustibles irradiés sortis des centrales exploitées depuis plus de trente ans, cela se fera dans des galeries creusées à 500 mètres sous terre, qui occuperont en surface 15 km² situés à l'intérieur des 28 km² de cette ZIRA.

Quant à l'avis des sept communes du Sud de la Meuse, dont le territoire est concerné par cette ZIRA, tout le monde s'en balance. En effet, si l'une d'entre elles s'avisait à consulter ses citoyens-électeurs par référendum, celui-ci serait déclaré « illégal », puisque l'établissement de la ZIRA comme l'implantation du futur centre de stockage relèvent, selon la loi française, de la compétence du gouvernement et non de la commune. Tout a donc été verrouillé pour que la Lorraine accueille les déchets nucléaires de la France (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/dechets-nucleaires/>). Et l'avis négatif du conseil municipal de la commune de Bonnet (voir : <http://blogerslorrainsengages.unblog.fr/2010/01/24/bonnet-dit-non-a-lenfouissement-des-dechets-nucleaires/>), seul sur les sept à avoir délibéré, pourrait tout au plus être assimilé à un vœu de charité. C'est scandaleux. Là, il y a vraiment danger. Il est grand temps que les Lorrains s'en rendent compte !

Dans les panneaux d'affichage des mairies un nouveau règlement a déjà été intégré. Un arrêté préfectoral du 23 mars 2010 qui donne « *autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées en vue d'acquérir des données scientifiques permettant de délimiter les zones susceptibles de recevoir la construction d'un centre de stockage en couche géologique profonde pour les déchets radioactifs à haute activité et à vie longue* ». Celui-ci

stipule encore que le personnel de l'ANDRA et ceux des entreprises de travaux accréditées par cet établissement public « *pourront pénétrer dans les propriétés publiques et privées closes ou non closes, (à l'exclusion des locaux consacrés à l'habitation) et dans les bois soumis au régime forestier. Ils pourront y planter des balises, y établir des jalons, piquets et repères, y pratiquer des relevés topographiques, des travaux d'arpentage et de bornage, des opérations de recherche géophysiques ainsi que des sondages, forages et carottages associés, y faire des abattages et élagages nécessaires et autorisés par la loi et autres travaux ou opérations que les études rendront indispensables* ».

Selon Paris, ces travaux doivent être menés « de sorte que la demande d'autorisation d'un stockage réversible puisse être instruite en 2015, dans la perspective d'une mise en exploitation en 2025 ».

Dans cinq ans, le stockage géologique des déchets hautement radioactifs dans le sous-sol lorrain pourrait devenir bien réel. Terrifiant.

Dans une autre logique, le président du conseil général de la Meuse s'est dernièrement emporté pour qu'une révision des fonds d'accompagnement du projet, pour l'instant établis équitablement à 30 millions d'euros par an pour chacun des départements de Meuse et de Haute-Marne, soit entamée. Si les galeries doivent être creusées dans le sous-sol de la Meuse, il demande dès maintenant 50 millions d'euros par an. Bien peu de chose en comparaison de la taxe professionnelle d'une centrale nucléaire implantée en surface...

(Source : Energies nouvelles)

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés